

LES MARCHÉS PUBLICS D'INFORMATIQUE : DE L'ANALYSE DU BESOIN AU CAHIER DES CHARGES

PROGRAMME

DURÉE

3 jours

PUBLIC

Personnels de l'État, des collectivités locales et de leurs établissements publics chargés d'acquies des matériels, logiciels et prestations liées à l'usage de l'informatique

PRÉ-REQUIS

Connaître la base de la réglementation des marchés publics

OBJECTIFS

Savoirs :

- Situer les évolutions récentes du marché « fournisseurs »
- Connaître les spécificités des marchés d'informatique
- Connaître le droit applicable aux logiciels
- Préparer le montage contractuel d'opérations complexes
- Intégrer la maintenance à la préparation de l'achat des matériels

Savoir-faire :

- Maîtriser les points critiques du processus d'élaboration d'un marché informatique
- Utiliser les C.C.A.G.
- Rédiger les clauses spécifiques à l'achat de prestations informatiques: matériels et logiciels
- Utiliser les documents-types

Réf : MP 54

LIEU & DATES

Paris (2 sessions)
18-19-20 mai 2015 ou
9-10-11 décembre 2015

PRIX

1150 euros net de taxe
(déjeuners compris)

Le contrat informatique est la traduction d'une réalité technologique toujours plus complexe. De l'intégration de système comportant une dimension externalisée à la mise en œuvre d'un PGI, le projet informatique ne se réduit plus comme il y a quelques années à un contrat de réalisation de développements spécifiques. Il présente de nouveaux risques et de multiples facettes et nécessite, par conséquent, une démarche juridique adaptée. Cette formation propose d'en tracer les grandes lignes et de mettre en évidence les clauses ou dispositions nécessaires pour mener à bien un projet informatique.

PRÉALABLES À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET INFORMATIQUE

La politique informatique de l'institution : schéma directeur, durée d'amortissement, renouvellement du parc, homogénéité du parc, internalisation/externalisation

- L'expression du besoin et le périmètre du projet
- Le benchmarking préalable

Coût complet et mode de financement

LA TYPOLOGIE DES MARCHÉS ET LEUR CADRE JURIDIQUE

Le code de la propriété intellectuelle

- cession des droits d'auteur, licence, propriété des sources ; logiciels libres, PGI

Les acquisitions de matériel

- les problèmes liés à la marque, les contraintes sur les serveurs, la notion de compatibilité

Les problèmes liés à la maintenance : la notion de garantie et d'extension de garantie, le moment de la contractualisation, le contrat de résultat, la maintenance du logiciel

Les marchés d'études

- assistance technique et risque de requalification en contrat de travail

Les marchés d'info gérance

- les clauses particulières à intégrer

Les prestations accessoires

- Documentation, accompagnement au changement

LE CODE DES MARCHÉS ET L'INFORMATIQUE

Rappel des règles de calcul des seuils

Mode de contractualisation

- groupement / sous-traitance

Mode de passation possible autre que l'appel d'offres

- les marchés de services de l'article 30
- les marchés à procédure adaptée
- le marché négocié
- l'intérêt des marchés complémentaires et des marchés similaires
- le dialogue compétitif

La forme des marchés

- le marché à bons de commande et l'acquisition du matériel
- l'accord-cadre

Les clauses juridiques à intégrer dans l'intérêt du pouvoir adjudicateur

- CCAG applicable
- encadrement des pièces constitutives du marché
- Clarté des rôles et de la répartition des tâches du côté maîtrise d'ouvrage
- MOM, VA, VSR
- plan d'assurance qualité
- dépôt des sources
- assurance
- reprise des données
- performance
- clause limitative de responsabilité : pénalités/prime
- système incitatif de la qualité
- évolutivité
- résolution/ résiliation